



NOUS SOMMES

LÀ

**POUR VOUS
FORMER**



**SECRETARIAT MEDICAL
ET MEDICO-SOCIAL**



FICHE D'INFORMATION 2019 - 2020

DISPOSITIF FORMATION INITIALE DU 23 SEPTEMBRE 2019 AU 25 JUIN 2020

Caractéristiques de la formation	<p>Formation avec des périodes en institut et en stages La formation se déroule en présentiel et en distanciel et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 stage en milieu médical - 1 stage en milieu médico-social - 1 stage pré professionnel en fonction du projet professionnel de l'apprenant <p>La pédagogie mise en œuvre est centrée sur la personne. Les apprenants en formation bénéficient d'un accompagnement individualisé.</p>
Statut	Les apprenants n'ont pas le statut étudiant donc ne peuvent prétendre ni à une bourse ni à bénéficier de la Sécurité Sociale étudiante. Le régime de l'Institut est en externat.
Durée de la formation 1245 h	615 heures en institut (environ 18 semaines) 630 heures (environ 19 semaines en stage).
La certification	L'évaluation continue des compétences en institut et en stage constitue les conditions d'obtention du certificat de la Croix-rouge française de secrétaire médical(e) et médico-social(e) (titre certifié niveau IV au Registre National de Certifications Professionnelles).

CONTENU DE LA FORMATION :

Compétences liées à :

- accueillir, orienter et organiser l'attente du public dans le cadre d'activité médicale, sociale et médico-sociale

- Saisir, traiter et mettre en forme des documents professionnels

- Traiter, organiser et procéder au suivi des dossiers patients et usagers

Gérer et suivre l'activité

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION :

Réussir les épreuves de sélection

COUT PEDAGOGIQUE :

- frais de sélection : 95 €
- frais d'inscription : 160 €
- frais pédagogiques nous consulter.

Une préparation à la sélection est proposée pour optimiser vos chances de réussite. Nous consulter.

DISPOSITIFS FORMATION EN ALTERNANCE (CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION - EN PERIODE DE PROFESSIONNALISATION - APPRENTISSAGE - FORMATION MODULAIRE) -

Caractéristiques des différents dispositifs	<p><u>Contrat de professionnalisation et période de professionnalisation</u> : formation en alternance conçue selon les besoins de l'employeur et les rythmes pédagogiques. Formation financée par l'OPCA de l'employeur pour les contrats de professionnalisation et les périodes de professionnalisation.</p> <p><u>Contrat d'apprentissage</u> : formation en alternance pour les jeunes de moins de 30 ans et les personnes bénéficiant d'une RQTH - Formation financée par le CFA.</p> <p><u>Formation modulaire</u> : après positionnement, selon l'expérience professionnelle et le diplôme détenu. Le certificat est composé de blocs de compétences (acquis à vie), l'obtention des quatre blocs délivre le certificat de secrétaire médical(e) et secrétaire médico-social(e). Possibilité de plan de formation pluriannuel.</p> <p>La pédagogie mise en œuvre est centrée sur la personne. Les apprenants en formation bénéficient d'un accompagnement individualisé.</p>
Statut	Double statut de stagiaire et de salarié pendant le contrat de professionnalisation, la période de professionnalisation, l'emploi avenir, le contrat d'apprentissage.
Salaires et aides	Le salaire minimal est fixé par la grille de rémunération minimale ou à défaut par le contrat de travail. A compter du 1/01/19 une aide unique pour l'employeur de 4 125 € maximum pour la 1re année d'exécution du contrat (source : travail-emploi.gouv.fr) 2 000 € maximum pour la 2e année d'exécution du contrat
Alternance	2 jours à une semaine en institut et 3 jours à deux mois en entreprise (selon le calendrier de la formation) de 406 à 615 heures de formation (selon positionnement).
La certification	L'évaluation continue des compétences en institut et en stage constitue les conditions d'obtention du certificat de la Croix-rouge française de secrétaire médicale et médico-sociale (titre certifié niveau IV au Registre National de Certifications Professionnelles).

Nous sommes à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire

JOURNEE PORTES OUVERTES

Le samedi 9 février 2019 de 10 h à 16 h

Le mardi 19 mars 2019 de 9 h à 16 h

ENTRETIENS INDIVIDUELS - sur rendez-vous -

Si vous souhaitez participer à ces actions de communication, veuillez vous inscrire auprès de l'institut au 04.67.52.47.34 ou irfss-lr.grabels@croix-rouge.fr



FICHE D'INFORMATION 2019 - 2020

LA SÉLECTION

Contenu de la sélection :

1. L'épreuve d'admissibilité comporte deux parties :

Une étude de texte (d'une page maximum) : à partir de ce texte, il faut définir trois mots de vocabulaire courant, dégager l'idée essentielle du texte en une phrase et commenter une phrase du texte.

→ L'objectif est d'évaluer les capacités de compréhension, d'analyse et de rédaction du candidat.

Un test d'aptitude portant sur des notions élémentaires d'arithmétique, d'orthographe, de grammaire, de conjugaison et de classement.

→ L'objectif est d'évaluer les aptitudes du candidat en calcul et orthographe.

2. L'épreuve d'admission :

Il s'agit d'une épreuve orale. Le candidat présente son curriculum vitae au jury et commente son parcours scolaire et professionnel. Il argumente l'intérêt porté à la profession ainsi que ses motivations.

→ L'objectif est d'évaluer la motivation du candidat et l'intérêt qu'il porte au métier.

PIECES A FOURNIR

- La fiche d'inscription dûment complétée par vos soins
(possibilité de la télécharger sur Internet : <http://irfss-occitanie.croix-rouge.fr>)

- La photocopie de votre pièce d'identité

Pour les candidats français :

Carte d'identité, livret de famille ou passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance

Pour les candidats étrangers :

Passeport, carte de séjour, carte de résident ou la traduction française de la carte d'identité par un traducteur assermenté

- Un chèque d'un montant de **95 €** en règlement des frais de sélection libellé à l'ordre de : CRF ECOLE. Cette somme ne sera en aucun cas remboursée.

- Une carte postale timbrée au tarif en vigueur, avec vos coordonnées, qui servira d'accusé de réception de votre dossier

- 1 enveloppe (format 220 x 110 mm) timbrée au tarif en vigueur avec accusé de réception, libellée à l'adresse du candidat pour l'envoi des résultats de la sélection (joindre l'imprimé de recommandé avec accusé de réception)

- 5 enveloppes (format 220 x 110 mm) portant l'adresse du candidat et 5 timbres au tarif normal.

DATES DES EPREUVES DE SÉLECTION :

CLOTURE DES INSCRIPTIONS

DATES DES EPREUVES DE SÉLECTION

Jeudi 31 janvier 2019	Mercredi 6 février 2019
jeudi 7 mars 2019.....	Jeudi 14 mars 2019
Lundi 8 avril 2019	Vendredi 12 avril 2019
vendredi 31 mai 2019.....	Mercredi 5 juin 2019
vendredi 30 août 2019	Vendredi 6 septembre 2019

Pour optimiser vos chances de réussite aux épreuves de sélection, inscrivez-vous au stage de préparation à la sélection d'entrée en formation (tarif nous consulter) :

- les 8, 9 et 10 avril 2019 (sélection du 12 avril 2019)

- les 27, 28 et 29 mai 2019 (sélection du 5 juin 2019)

- les 27, 28 et 29 août 2019 (sélection du 6 septembre 2019)

Une convocation aux épreuves vous sera adressée à l'adresse que vous avez indiquée sur la fiche d'inscription.

Si vous n'avez pas reçu de convocation la veille des épreuves, veuillez prendre contact par téléphone avec l'IRFSS. Les résultats seront communiqués par courrier quinze jours après les épreuves.



LISTE DES FORMATIONS DISPENSEES A L'IRFSS LANGUEDOC - ROUSSILLON



FORMATIONS DIPLOMANTES

DIPLÔME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT
DIPLÔME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
DIPLÔME D'ETAT D'INFIRMIER
TITRE SECRETARIAT MEDICAL ET MEDICO-SOCIAL



**PREPARATION AUX SELECTIONS, CONCOURS et ETUDES dans
le secteur médical, social et médicosocial.**

AIDE-SOIGNANT
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
INFIRMIER
SECRETARIAT MEDICAL ET MEDICO-SOCIAL



FORMATION CONTINUE

POLE SANTE SECURITE AU TRAVAIL
POLE SANITAIRE ET SOCIAL

Contacts :

INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE DE GRABELS

2 place Henry Dunant—34790 GRABELS

TEL. : 04 67 52 47 34—Fax : 04 67 52 22 90

E-mail : irfss-lr.grabels@croix-rouge.fr

www.irfss-occitanie.croix-rouge.fr





PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION

<input type="checkbox"/> La fiche d'inscription ci-jointe dûment remplie.
<input type="checkbox"/> Une photocopie lisible de l'un des documents suivants : <ul style="list-style-type: none">▪ Pour les français : livret de famille, carte d'identité/passeport en cours de validité, copie ou extrait d'acte de naissance.▪ Pour les candidats étrangers : passeport, carte de séjour, carte de résident, la traduction française (par un traducteur assermenté) de la carte d'identité.
<input type="checkbox"/> Un chèque d'un montant de 95,00 € en règlement du droit d'inscription aux épreuves de sélection libellé à l'ordre de CRF ECOLE . Cette somme ne sera en aucun cas remboursée.
<input type="checkbox"/> une carte postale timbrée au tarif en vigueur, avec vos coordonnées, qui servira d'accusé de réception de votre dossier
<input type="checkbox"/> 1 enveloppe (format 220 x 110 mm) avec accusé de réception au tarif normal en vigueur (poids <20g) libellée à l'adresse du candidat et joindre également l'imprimé de recommandé avec accusé de réception.
<input type="checkbox"/> 5 enveloppes (format 220 x 110 mm) et 5 timbres au tarif normal en vigueur (poids <20g)

Dossier reçu le |__|_|__|_|__|_| Contrôlé le |__|_|__|_|__|_|

Incomplet Complet

